

Liste tarifaire du Canada

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9003.90.10	Devant servir à la fabrication de lunettes de ski; D'autres lunettes ou marchandises similaires, non finies; Pour verres prismatiques pour la lecture; De lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
9003.90.90	Autres	2,5 %	A
9004.10.00	Lunettes solaires	5 %	A
9004.90.10	Verres prismatiques pour la lecture; Lunettes de sûreté conçues pour les travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
9004.90.90	Autres	5 %	A
9005.10.00	Jumelles	En fr.	A
9005.80.10	Télescopes	En fr.	A
9005.80.90	Autres	4,5 %	A
9005.90.11	De jumelles ou télescopes de la position 90.05 : Incorporant les marchandises des positions 90.01 ou 90.02	En fr.	A
9005.90.19	De jumelles ou télescopes de la position 90.05 : Autres	En fr.	A
9005.90.91	Autres : Incorporant les marchandises des positions 90.01 ou 90.02	6 %	A
9005.90.99	Autres : Autres	6 %	A
9006.10.00	Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	En fr.	A
9006.30.10	Appareils photographiques de comparaison pour médecine légale ou identité judiciaire; Pour faire des négatifs ou des positifs d'une largeur excédant 8 cm et d'une longueur excédant 10,5 cm; Spécialement conçus pour l'examen médical d'organes internes	En fr.	A
9006.30.90	Autres	5 %	A